ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 72642

Texte de la question

M. Maxime Gremetz rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que le projet de programme de seconde a été publié. Il écarte toutes les questions socialement vives : chômage, inégalités, emploi, famille. Il est remplacé par une vision désincarnée de l'économie, à partir de concepts microéconomiques et semble orienté idéologiquement. C'est une grave atteinte à la démocratie. Il lui demande de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'y remédier, dans le but de préparer notre jeunesse à s'armer face à la complexité de la société d'aujourd'hui.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la réforme du lycée, les dispositions d'organisation de la nouvelle classe de seconde à compter de la rentrée 2010 ont été publiées au Journal officiel du 28 janvier 2010. Les programmes de la classe de seconde, y compris ceux de sciences économiques et sociales (SES), ont été élaborés par des groupes d'experts composés d'universitaires, d'inspecteurs et de professeurs de lycée. Ils ont été mis en consultation dans les académies et sur le site Eduscol du ministère de janvier à mars 2010. À l'issue de cette consultation, et à partir des synthèses académiques qui ont été transmises au ministère, certains de ces projets ont été amendés pour tenir compte des avis et suggestions des enseignants, puis présentés au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le 31 mars 2010. C'est le cas du programme d'enseignement des sciences économiques et sociales qui a été réajusté en fonction des observations et propositions faites au cours de ces étapes de consultation institutionnelle. Les modifications apportées au programme SES se sont traduites par des allègements et par des possibilités de choix dans les questions à traiter par les enseignants. La sociologie a été développée ; des questions d'actualité ont été ajoutées (par exemple, l'emploi et la relation entre l'emploi et le chômage). Enfin, certaines notions, jugées trop complexes, ont été supprimées (thème des « organisations », « coût marginal ») ; d'autres notions comme « pouvoir d'achat », « valeur ajoutée », « progrès technique » ont été introduites. Le préambule du programme d'enseignement des SES précise qu'il s'agit de donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries ES ou STG, les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit. Ce nouveau programme est paru au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 29 avril 2010. In fine, la réforme du lycée en rendant obligatoire une formation économique en classe de seconde, tout en permettant à chaque élève de choisir entre deux enseignements : les « sciences économiques et sociales » ou les « principes fondamentaux de l'économie et de le gestion », offre bien à notre jeunesse la possibilité de « s'armer face à la complexité de la société d'aujourd'hui ».

Données clés

Auteur : M. Maxime Gremetz
Circonscription : Somme (1re circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72642

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE72642

Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2261
Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7009